



Rapport annuel 2003 – 2004



pour un avenir sans appréhension

ISSN 1488-6693



This report is available in English.

Table des matières

Table des matières	1
AGRICORP en bref	2
Mot du président	4
Message du chef de la direction générale	5
La bonne gouvernance : un engagement	6
Faits saillants de 2003	8
Aperçu des programmes et services actuels	12
Produits adaptés à une industrie en évolution.	16
Responsabilité de communiquer	
l'information financière	17
Faits saillants des finances	18
Rapport du vérificateur	20
États financiers d'AGRICORP	21
Notes afférentes aux états financiers	26
Conseil d'administration	34
Personnel	34
Bon de commande	36

AGRICORP en bref



AGRICORP est une agence du gouvernement de l'Ontario, chargée de fournir des produits et des services gouvernementaux et non gouvernementaux prioritaires qui aident l'industrie agro-alimentaire ontarienne à gérer les risques. Depuis sa création, AGRICORP contribue à la prospérité des producteurs. L'excellence de son service à la clientèle et ses méthodes fiables et économiques ont acquis à AGRICORP la réputation d'agent de choix pour la prestation des services.

Le personnel d'AGRICORP compte 109 membres au bureau de Guelph et un réseau provincial de 200 employés à plein temps et à temps partiel dans ses bureaux locaux. AGRICORP administre le Fonds de réserve de l'assurance-récolte, qui se chiffre à 1,4 milliard de dollars, et offre des services de vérification d'une valeur de 5 millions de dollars annuellement. Les frais de fonctionnement (quelque 12 millions de dollars par an) sont partagés dans une proportion de 60 pour 40 entre les gouvernements fédéral et provincial.

La société a été reconnue à l'échelle nationale et internationale pour l'élaboration et l'exécution rentable de programmes novateurs de gestion des risques. Nos principaux programmes, à l'heure actuelle, sont notamment :

- l'assurance-récolte;*
- l'éradication du virus de la sharka;*
- la protection financière des producteurs de céréales;*

- *L'inscription des entreprises agricoles;*
- *L'assurance du revenu de marché;*
- *les services de vérification.*

En 2003, la province de l'Ontario a signé l'accord de mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture.

Le Cadre stratégique pour l'agriculture est une initiative fédérale quinquennale de plusieurs milliards de dollars dont l'objectif est d'améliorer la stabilité financière de l'industrie agro-alimentaire. Il s'articule autour de cinq domaines : la gestion des risques des entreprises, la salubrité et la qualité des aliments, les sciences et l'innovation, l'environnement et le réaménagement. La mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture est l'une des principales priorités d'AGRICORP.

Aux termes du Cadre stratégique pour l'agriculture, le Programme d'assurance-récolte éprouvé d'AGRICORP sera élargi pour devenir le programme d'assurance de la production. Ceci ouvrira les portes à une assurance non traditionnelle de la production en Ontario, comme les produits de gestion des risques pour le bétail, une couverture pour les événements tels que le manque de pluie et une meilleure couverture pour les variétés végétales à fort rapport économique. AGRICORP continuera à collaborer avec nos partenaires financiers pour offrir des programmes qui satisfont aux besoins des producteurs ontariens.

AGRICORP a récemment élargi son éventail de produits en y intégrant des services de vérification. À cette fin, nous avons mis à profit notre expérience de la prestation de divers programmes sous un même toit et à coût réduit. Les services de vérification consistent en contrôles réalisés de manière impartiale par un tiers afin d'assurer l'authenticité d'une méthode ou d'un produit.

Les progrès de la technologie de l'information nous permettent de suivre la qualité des produits de la ferme dans la chaîne d'approvisionnement et de donner aux consommateurs l'assurance qu'ils recherchent. La vérification a été définie comme un besoin et une priorité de l'industrie et il y aura une place pour un organisme gouvernemental dans la prestation des services de vérification, aujourd'hui et demain. De plus, le besoin en services de vérification, de certification et de traçabilité concerne tout à la fois les cinq points de mire du Cadre stratégique pour l'agriculture.

Au cours des années à venir, AGRICORP continuera à explorer les possibilités offertes dans le cadre de partenariats et d'alliances afin d'assurer la disponibilité des produits et services nécessaires pour répondre aux besoins de plus en plus complexes de l'industrie agro-alimentaire.

La société a été reconnue à l'échelle nationale et internationale pour l'élaboration et l'exécution rentable de programmes novateurs de gestion des risques.

Mot du président



Le président du conseil d'administration, Philip Andrewes

Me voilà au terme d'une septième année au conseil d'administration d'AGRICORP, dont je suis président depuis quatre ans. L'excellent progrès réalisé ces dernières années m'a procuré une grande satisfaction.

Le désir et la volonté du conseil de travailler en équipe aux fondements administratifs de la gouvernance moderne, son engagement à cet égard et son cheminement stratégique ont certainement porté leurs fruits. Ainsi, le personnel est désormais à même d'obtenir des résultats supérieurs.

De nouveau, cette année, le conseil a amélioré son processus de planification en accordant une attention supplémentaire aux résultats et aux mesures d'évaluation du progrès. Nous avons mis en place une méthode qui nous permettra d'évaluer notre rendement en tant que conseil. Avec notre nouveau calendrier stratégique, le conseil et ses comités peuvent consacrer du temps aux questions importantes au moment voulu. Nous avons également élaboré un processus de formation et d'orientation à l'intention des nouveaux membres du conseil afin de mieux planifier la succession.

Nous sommes particulièrement fiers de notre nouvel énoncé de mission, qui selon nous illustre l'image d'AGRICORP. « Nous procurons la tranquillité d'esprit » : ce volet de notre mission, entre autres, guide le personnel à travers tous les aspects de nos activités quotidiennes. Le message simple qu'il contient énonce clairement l'objectif

d'AGRICORP dans la conception des produits et dans le service à la clientèle, à tous les niveaux.

Les résultats parlent d'eux-mêmes. AGRICORP a pris les mesures nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires définis dans le nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture, l'exécution des programmes est en bonne voie et, de nouveau, le service à la clientèle s'est amélioré. Un sondage mené auprès du personnel a révélé un milieu de travail très positif. Un service à la clientèle supérieur est le reflet de la culture interne d'une organisation.

Cette année, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) a également procédé à une évaluation indépendante des programmes d'AGRICORP. Dans l'ensemble, le ministère a constaté qu'AGRICORP exécutait de manière efficace et efficiente ses programmes d'assurance-récolte et d'assurance du revenu de marché, ainsi que les autres programmes qu'il lui a confiés. D'autre part, selon le rapport du ministère, le conseil et tous les échelons de l'organisation unissent leurs efforts et se focalisent sur les objectifs stratégiques et les priorités.

Il a fallu trimer pour en arriver là. Le conseil continuera à travailler de manière proactive pour veiller à ce qu'AGRICORP offre des produits et des services adéquats, rehausser le professionnalisme des agriculteurs et renforcer leurs entreprises.

Je tiens à remercier le conseil pour son soutien, son leadership et sa collaboration exemplaires au sein de l'organisation. Merci aux membres de la haute direction et à l'ensemble du personnel d'AGRICORP pour leur professionnalisme, leur excellent travail et leur dévouement. Je tiens également à souligner le leadership du sous-ministre, du sous-ministre adjoint et des autres membres du personnel du ministère, qui ont joué un rôle crucial dans le succès d'AGRICORP.

Message du chef de la direction générale

4

5

L'année qui vient de s'achever a été passionnante et remplie de défis. Notre plan d'activités présentait des objectifs audacieux afin que nos produits soient utiles et que l'organisation soit en mesure de répondre aux besoins prioritaires de l'industrie agro-alimentaire de l'avenir. J'ai le plaisir de vous faire remarquer qu'AGRICORP a réalisé des progrès considérables dans chaque domaine.

Sur le marché, nous restons en tête du peloton en offrant les coûts de prestation les plus bas, pour des entreprises semblables, au Canada et aux États-Unis. Nos clients ont de nouveau confirmé qu'ils reçoivent un excellent service d'AGRICORP. Afin de continuer à privilégier les besoins des clients, cette année, notre personnel s'est concerté dans le but de réorienter nos activités de façon à mieux servir les producteurs de l'Ontario. Nos chefs régionaux et notre Centre de services à la clientèle travaillent en étroite collaboration pour fournir un service complet à nos clients.

Avec la signature de l'accord de mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture, le personnel d'AGRICORP a mis au point de nombreux détails concernant l'assurance de la production, notamment les nouvelles formules de financement et les liens avec le nouveau Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Il était clair dès le début qu'il fallait à tout prix travailler avec le personnel du ministère, les agriculteurs et d'autres professionnels pour que les informations sur tous nos programmes de gestion des risques pour les entreprises soient concises, conséquentes et exactes. Au cours de l'hiver, notre personnel a travaillé d'arrache-pied pour que nos clients aient les renseignements nécessaires pour prendre des décisions judicieuses adaptées aux besoins de leurs entreprises respectives.

L'an dernier, nous avons apporté plusieurs améliorations à nos produits de gestion des risques pour les entreprises, afin d'offrir des produits utiles à cette industrie en évolution constante. Notre régime d'indemnisation axé sur les pluies pour le fourrage a été étendu à l'ensemble de la province et, compte tenu de la demande des producteurs, est devenu l'un de nos principaux produits. AGRICORP a également formé un partenariat stratégique avec l'Ontario Weather Network de l'Université de Guelph, qui appuiera dorénavant le régime d'indemnisation pour le fourrage et les éventuels produits dérivés. On a établi un protocole pour l'assurance des

entreprises verticalement intégrées de transformation des légumes, qui bénéficient ainsi d'une couverture pour les cultures non récoltées. Le personnel a également mis en œuvre, à la suite du Cadre stratégique pour l'agriculture, des niveaux de couverture qui nous permettront de proposer aux clients des produits d'assurance de risques élevés qui auparavant n'auraient pas été disponibles.

Notre stratégie de vérification portait essentiellement sur la prestation de services faisant progresser la traçabilité, la salubrité alimentaire et les pratiques d'assurance de la qualité en Ontario. Nos deux programmes pilotes de vérification ont été couronnés de succès et nous ont permis de mieux préciser notre orientation et de déterminer quels domaines de cette industrie nouvelle il fallait mettre en valeur.

Ces réussites, nous les devons à toute l'équipe d'AGRICORP, à nos collègues du ministère, à Agriculture et Alimentation Canada, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à nos partenaires de l'industrie agro-alimentaire.

Par son leadership stratégique, le conseil d'administration a entraîné dans son sillage une organisation efficace et motivée, axée sur les clients et sur les priorités de l'heure et de l'avenir.

Je remercie spécialement le président de notre conseil d'administration, Philip Andrewes. Grâce à son expérience de la gestion et au sage leadership qu'il a acquis au sein d'organisations complexes, il nous a été d'une aide précieuse.

Le chef de la direction générale, Randy Jackiw



La bonne gouvernance : un engagement

Le conseil d'administration d'AGRICORP s'est beaucoup investi pour jeter les bases d'une bonne gouvernance interne. Celle-ci est le processus et la structure qui permettent de superviser l'orientation et l'administration d'une organisation afin de veiller à ce qu'elle exécute son mandat. Certes, cette définition est simple, mais une bonne gouvernance interne est essentielle à la bonne santé de l'organisation, à sa croissance économique et à son bien-être général.

AGRICORP a une ligne de conduite conforme aux principes de gestion reconnus; cela transparait notamment dans son comportement éthique, sa responsabilité, son utilisation circonspecte des deniers publics et la grande qualité de ses services.

AGRICORP prend ses décisions opérationnelles de manière indépendante et impartiale et n'a pas de lien de dépendance avec le gouvernement. Cependant, en tant qu'agence du gouvernement, AGRICORP doit rendre des comptes au public et exerce ses activités sous la supervision des vérificateurs provincial et fédéral. Bon nombre des programmes d'AGRICORP sont financés soit par le gouvernement provincial ou fédéral, soit par ces deux ordres de gouvernement à la fois.

Style de gouvernance

Afin d'atteindre l'objectif établi en matière de bonne gouvernance, le conseil a adopté le style suivant :

- une vision proactive, ouverte sur l'avenir;
- la promotion de divers points de vue;
- une approche décisionnelle collective;
- une approche stratégique du leadership, axée sur le résultat global;
- une répartition claire des rôles et responsabilités du conseil et du chef de la direction générale.

Responsabilités du conseil d'administration

Les responsabilités du conseil consistent notamment à :

- cerner les questions de politique stratégique et les possibilités d'innovation d'AGRICORP;
- prendre des décisions en matière de politiques;
- assurer la mise en œuvre efficace des politiques et des exigences relatives aux rapports;
- embaucher le chef de la direction générale et gérer la relation de celui-ci avec le conseil;
- assurer la liaison avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario;
- surveiller et évaluer la capacité du conseil à concrétiser la vision d'AGRICORP et à accomplir sa mission;
- évaluer la capacité d'AGRICORP à concrétiser sa vision et à accomplir sa mission.

Politique du service à la clientèle – Application des obligations relatives aux programmes

Le conseil a consacré beaucoup de temps et d'attention à l'examen des politiques d'exécution afin de vérifier qu'elles appuient :

- l'intégrité des programmes;
- une attention particulière au service à la clientèle.

Dans le cas d'une intention délibérée de commettre une fraude à l'endroit d'AGRICORP, ces politiques fourniraient des conseils immédiats sur la façon de traiter la situation.

Mission et vision

Cette année, l'examen annuel de la mission et de la vision du conseil prévoyait un perfectionnement et une clarification de la mission d'AGRICORP. Cette nouvelle mission propose un changement d'orientation graduel. Elle continue à privilégier les solutions et les services à valeur ajoutée pour nos clients de l'ensemble de l'industrie agro-alimentaire, tout en apportant de nouveaux détails et des dimensions supplémentaires.

Mission

Nous procurons la tranquillité d'esprit. Nous contribuons à la réputation exceptionnelle dont jouit l'Ontario, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en aidant nos clients à gérer le risque et à assurer la salubrité des aliments.

La fourniture de services et de produits est notre force. Notre travail est basé sur l'intégrité, le dévouement et une passion pour l'excellence.

Nos ressources humaines sont à la base même de notre succès. Nous nous soutenons mutuellement et nous nous posons des défis, afin d'apprendre et de nous développer sans cesse.

Nous fournissons un service à la clientèle exceptionnel. Nous ne ménagesons aucun effort pour combler les besoins de nos clients en temps opportun et pour procurer à ceux-ci une aide utile et courtoise.

Nous investissons dans l'avenir du milieu agricole. Par notre présence sociale, nous aidons activement notre communauté à devenir un meilleur endroit où vivre, travailler et prospérer.

Vision

Fournir des produits spécialisés de gestion du risque agricole, de certification et de vérification qui accroissent la rentabilité pour nos clients.

Stratégie triennale

Le conseil a approuvé une stratégie triennale centrée sur cinq domaines essentiels au succès de l'organisation :

Service à la clientèle Reconnaître, respecter et combler les besoins de nos clients.

Ressources humaines Créer un milieu d'apprentissage dynamique, enrichi par la diversité et une communication ouverte, et caractérisé par des employés respectés et dévoués.

Communauté Obtenir la reconnaissance de notre contribution au renforcement du secteur agro-alimentaire et de l'ensemble de la communauté, pour le bien de nos employés et de nos clients.

Fourniture de services et de produits Développer et améliorer la capacité et la réputation d'AGRICORP en tant que fournisseur de choix afin d'aider nos clients à atteindre leurs objectifs.

Engagement relatif aux produits et au marché

Être un chef de file dans la conception de produits et services pertinents et novateurs qui aident nos clients à gérer et réduire le risque inhérent à l'agriculture.

Nous contribuons à la réputation exceptionnelle dont jouit l'Ontario, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en aidant nos clients à gérer le risque et à assurer la salubrité des aliments.

Faits saillants de 2003



Aider nos clients à assurer la durabilité et la rentabilité de leur entreprise, telle est la vision d'AGRICORP. Notre clientèle englobe les agriculteurs, les groupes agricoles, le négoce agricole, ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux qui fournissent des services aux agriculteurs. En 2003, AGRICORP a essentiellement consacré son énergie à quatre grands domaines de l'industrie :

- des activités sûres;
- une amélioration continue;
- une culture d'apprentissage;
- une communication et un marketing efficaces.

Dans cette section, nous mettons en relief certaines réussites de l'an dernier qui illustrent notre engagement envers la valeur ajoutée de cette industrie passionnante et variée.

Des activités sûres

La prestation de produits et services à valeur ajoutée à l'industrie agro-alimentaire s'est avérée rentable pour AGRICORP. En 2003 :

- nous avons réorienté nos activités afin de mieux servir nos clients en répartissant notre personnel local dans les régions. Cette réorientation ainsi que le Centre de services à la clientèle permettent à nos clients d'obtenir tout ce dont ils ont besoin d'une manière efficace et en temps opportun. Nous avons également redéfini l'exécution des programmes afin de veiller à ce que les produits soient utiles et actuels et à ce que la communication avec nos intervenants et les associations de l'industrie soit pertinente et opportune;
- nous avons réduit la période précédant le versement des indemnités malgré le volume élevé de demandes. Nous traitons actuellement les demandes d'indemnité en l'espace de sept à neuf jours, surpassant ainsi notre objectif initial

de 10 jours. L'infrastructure solide de la communauté agricole – qui comprend les chefs régionaux, les experts en sinistres et les évaluateurs du rendement des cultures – contribue à ce succès;

- nous avons redéfini nos priorités avec l'industrie et le gouvernement en continuant à renforcer nos relations avec nos intervenants. En 2003, AGRICORP a versé plus de 126 millions de dollars dans le cadre du Programme d'assurance-récolte, plus de 63 millions de dollars aux agriculteurs en vertu du Programme ontarien de financement de transition, plus de 136 millions de dollars pour l'Initiative ontarienne de relance suite à l'ESB et plus de 0,6 million de dollars aux fins du Programme d'assurance du revenu de marché;
- nos programmes ont été soumis à une évaluation indépendante menée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Dans l'ensemble, les résultats ont révélé qu'AGRICORP assurait l'exécution efficace et efficiente des programmes d'assurance-récolte et d'assurance du revenu de marché, ainsi que d'autres programmes qui lui ont été confiés par le ministère.

Une amélioration continue

AGRICORP s'améliore sans cesse dans différents domaines afin d'assurer l'intégrité et la qualité optimales de ses produits. En 2003 :

- nous avons déterminé, d'après les résultats de notre sondage annuel sur la satisfaction des clients, que ces derniers sont plus satisfaits que jamais du service qu'ils reçoivent. Notre Centre de services à la clientèle s'est amélioré dans tous les domaines par rapport à l'année précédente;
- nous avons mis en œuvre des niveaux de couverture. La signature du Cadre stratégique



Faits saillants de 2003

pour l'agriculture nous a permis d'offrir à nos clients des produits d'assurance de risques élevés qui auparavant n'auraient pas été disponibles;

- nous avons étendu le régime d'indemnisation axé sur les pluies pour le fourrage à l'ensemble de la province, en faisant ainsi l'un de nos principaux produits. Notre partenariat avec l'Ontario Weather Network de l'Université de Guelph assurera la bonne exécution du programme relatif au fourrage et multipliera les possibilités de création de nouveaux produits;
- nous avons ajouté un facteur « qualité » au régime d'assurance-récolte pour le soya;
- nous avons élaboré une stratégie quinquennale pour augmenter nos services de vérification. Cette stratégie définira l'orientation de ce secteur d'activités et fera d'AGRICORP un agent de prestation efficace pour l'industrie. AGRICORP est sur la bonne voie pour un avenir dans les services de vérification, grâce à son expertise dans l'industrie et à sa réputation d'organisme respecté. Nous avons élaboré trois services distincts : la conception d'un processus pour les méthodes de vérification, des types d'activités pour assurer l'efficacité et la sécurité de l'information entre particuliers et intervenants, et des services de vérification.

Une culture d'apprentissage

Les ressources humaines forment l'armature de toute organisation; aussi AGRICORP s'efforce-t-il de créer en son sein un milieu d'apprentissage qui encourage l'innovation et un rendement supérieur en développant et en perfectionnant les compétences du personnel. En 2003 :

- nous avons échafaudé un plan stratégique de ressources humaines par lequel nous aspirons à surpasser les besoins des employés et de l'organisation grâce à un leadership dynamique, à un bon encadrement et à une gestion efficace du changement.

Une communication et un marketing efficaces

Réputés pour notre capacité à maintenir le dialogue avec les clients internes et externes, nous avons tissé et conservé des liens solides et productifs qui nous permettent d'être sensibles aux besoins immédiats et à long terme de nos clients. En 2003 :

- nous avons mené une recherche préliminaire afin de définir les besoins, les désirs et les perceptions de nos clients externes. AGRICORP se dirige vers une approche intégrée du marketing pour fournir à ses clients des renseignements ciblés, cohérents et de grande qualité sur ses services;
- nous avons collaboré avec le ministère pour présenter des ateliers sur le Cadre stratégique pour l'agriculture – particulièrement sur l'assurance de la production et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole – aux producteurs et aux conseillers financiers de l'ensemble de la province.

AGRICORP a procuré sécurité et tranquillité d'esprit aux clients internes et externes au cours de ce qui a été une année encore une fois remplie de défis pour l'agriculture ontarienne. Les résultats obtenus en 2003 nous ont ouvert la voie qui nous permettra de continuer à offrir à nos clients des produits et des services opportuns, fiables et utiles.

AGRICORP s'efforce de créer en son sein un milieu d'apprentissage qui encourage l'innovation et un rendement supérieur en développant et en perfectionnant les compétences du personnel.

En 2003, AGRICORP a versé plus de 126 millions de dollars dans le cadre du Programme d'assurance-récolte, plus de 63 millions de dollars aux agriculteurs en vertu du Programme ontarien de financement de transition, plus de 136 millions de dollars pour l'Initiative ontarienne de relance suite à l'ESB et plus de 0,6 million de dollars aux fins du Programme d'assurance du revenu de marché. . .



Aperçu des programmes et services actuels



A. Programmes de gestion des risques

Assurance-récolte

Le Programme Canada-Ontario d'assurance-récolte a été instauré en Ontario en 1967. L'assurance-récolte est un programme fédéral-provincial qui protège les agriculteurs contre les baisses de rendement causées par les intempéries. Depuis sa création, le programme d'assurance-récolte a été d'une aide précieuse aux agriculteurs de l'Ontario.

	1967–2003
Superficie assurée :	82 millions d'acres
Couverture (<i>responsabilité</i>) :	21 milliards de dollars
Demandes d'indemnité réglées :	1,6 milliard de dollars
Primes perçues	1,5 milliard de dollars <i>(partagées entre le gouvernement et les agriculteurs)</i>
L'assurance est offerte sur 57 cultures commerciales en Ontario. AGRICORP continue d'améliorer ces régimes et se classe parmi les chefs de file mondiaux pour la conception et la mise en oeuvre de nouveaux produits en prenant des initiatives telles que l'instauration de la première assurance basée sur un facteur météorologique pour le fourrage.	

Les coûts administratifs sont partagés entre les gouvernements fédéral et provincial dans une proportion de 60 pour 40. Au Canada, AGRICORP est reconnu comme l'un des fournisseurs d'assurance-récolte les plus efficaces.

Aujourd'hui, plus de 19 000 agriculteurs ontariens ont une assurance-récolte, ce qui représente plus de 4,3 millions d'acres et 1,4 milliard de dollars en couverture annuelle. Les producteurs ontariens ont également accès à la couverture la plus élevée d'Amérique du Nord en matière d'assurance-récolte. Au cours de la période de 2000 à 2003, quatre années difficiles, le Programme Canada-Ontario d'assurance-récolte a versé à nos clients des indemnités d'une valeur totale de plus de 658 millions de dollars.

Revenu de marché

Pour le moment, il n'existe pas d'accord fédéral-provincial sur le revenu de marché pour les campagnes agricoles après 2002. Cependant, AGRICORP respectera les engagements pris pour 2002 et au-delà et sera en mesure d'offrir le programme de nouveau si ce mandat lui est confié.

Programme de protection financière des producteurs de céréales

AGRICORP exécute le Programme de protection financière des producteurs de céréales en vertu d'un contrat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Le programme est financé par le ministère, des producteurs et des négociants en grains, ce qui protège les intérêts financiers des producteurs de l'Ontario qui vendent du maïs-grain, du soya et du canola à des détaillants autorisés. Cette mesure protège également les intérêts financiers des propriétaires qui entreposent des céréales ou des oléagineux chez des exploitants de silos autorisés.

AGRICORP octroie des permis à 325 négociants en grains et à 245 entreprises de silos-éleveurs en 400 points différents de l'Ontario. Les ventes céréalières annuelles couvertes par ce programme se chiffrent à plus de 1,1 milliard de dollars.

Programme de crédit laitier

AGRICORP exécute le programme de crédit laitier en vertu d'un contrat avec Dairy Farmers of Ontario. Le programme de crédit laitier protège les intérêts financiers des producteurs laitiers en évaluant les moyens financiers des laiteries provinciales. AGRICORP analyse les états financiers trimestriels et annuels des 51 usines de transformation de produits laitiers de l'Ontario, qui achètent pour 1,5 milliard de dollars de lait aux producteurs chaque année.

B. Programmes et services de vérification et de traçabilité

Éradication du virus de la sharka

Le virus de la sharka touche les espèces suivantes : la pêche, la nectarine, l'abricot et la prune. AGRICORP a signé un contrat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario pour appuyer la stratégie fédérale-provinciale d'éradication du virus de la sharka en Ontario. En 2003, toutes les plantations commerciales de pêcheurs, d'abricotiers et de pruniers de la région en quarantaine du Niagara ont été soumises par AGRICORP à une enquête au cours de laquelle ont été prélevés et testés plus de 341 000 échantillons de feuilles pour le dépistage de ce virus. Les coûts d'échantillonnage en 2003 ont baissé de 17 % par rapport à 2002.

Aperçu des programmes et services actuels



AGRICORP fournit également une aide financière aux fructiculteurs et aux pépiniéristes commerciaux dont les vergers ou le stock ont été touchés par ce virus. Jusqu'à présent, AGRICORP a versé approximativement 5,8 millions de dollars pour compenser de telles pertes.

Échantillonnage du tabac

Aux termes d'un contrat avec la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune, AGRICORP prélève des échantillons sur les livraisons de tabac afin d'assurer l'observation des normes provinciales.

Vérification des produits

Conformément à un contrat avec l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO), AGRICORP fournit des services de vérification des produits afin d'aider à assurer la stabilité du marché des producteurs d'oeufs. Ce service d'AGRICORP répond à trois besoins prioritaires :

- vérifier que les oeufs expédiés vers des casseries arrivent effectivement à destination;
- vérifier l'exactitude du poids et de la taille des oeufs expédiés;
- vérifier que les oeufs qui arrivent aux casseries sont décoquillés et transformés et qu'ils ne sont pas introduits sur le marché des oeufs frais.

Assurance de la qualité

Aux termes d'une alliance avec la Commission canadienne des grains, AGRICORP fournit des services d'échantillonnage de produits pour le grain destiné à l'exportation. En vertu d'un contrat conclu avec diverses agences de commercialisation, AGRICORP fournit des services d'échantillonnage de produits aux fins de vérification de la qualité.

Projets pilotes de services de vérification

En 2003-2004, AGRICORP a piloté des projets de vérification avec deux sociétés ontariennes exportant des produits finals sur le marché international. Conformément à son objectif, AGRICORP a acquis une expérience pratique de la conception et de la mise en œuvre de programmes de vérification. L'expérience et les connaissances acquises contribueront de très près au succès de ses programmes de vérification.

C. Services à valeur ajoutée

Inscription des entreprises agricoles

AGRICORP exécute le Programme d'inscription des entreprises agricoles aux termes d'un contrat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. En vertu de ce programme, les entreprises agricoles qui déclarent un revenu agricole brut de 7 000 \$ ou plus doivent s'inscrire chaque année. Outre la gestion de la perception et du règlement des droits d'inscription, AGRICORP réunit des données sur la production agricole afin d'aider le ministère à élaborer une politique publique adéquate. En 2003, AGRICORP a traité au total 50 153 demandes, lesquelles ont généré plus de 7,5 millions de dollars pour les organisations agricoles générales de l'Ontario.

Services bancaires et placements

En 2003, AGRICORP a fourni des services bancaires et de placement aux fins des programmes spéciaux d'aide financière gouvernementale en cas de catastrophe, notamment l'Initiative ontarienne de relance suite à l'ESB, le Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe et le Programme ontarien de financement de transition.



Produits adaptés à une industrie en évolution

L'industrie agro-alimentaire évolue et il en est de même du milieu dans lequel AGRICORP exerce ses activités, d'où un certain nombre de nouvelles possibilités qui s'offrent à nous. Pour se préparer, AGRICORP examine et revoit annuellement son plan stratégique triennal, qui s'articule autour de cinq thèmes essentiels au succès de l'organisation.

AGRICORP est le mieux placé pour fournir des services de vérification. Un processus de révision est nécessaire pour confirmer la présence de contrôles adéquats et l'observation de procédures appropriées. Nous croyons que l'agence gouvernementale que nous sommes peut jouer un rôle clé dans la prestation de services de vérification, services

Thèmes stratégiques Objectifs

Nos ressources humaines	Créer un milieu d'apprentissage dynamique, enrichi par la diversité et une communication ouverte et caractérisé par des employés respectés et dévoués.
La communauté	Obtenir la reconnaissance de notre contribution au renforcement du secteur agro-alimentaire et de l'ensemble de la communauté, pour le bien de nos employés et de nos clients.
Le service à la clientèle	Reconnaître, respecter et combler les besoins de nos clients.
La fourniture de produits et services	Développer et améliorer la capacité et la réputation d'AGRICORP en tant que fournisseur de choix pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs.
L'engagement relatif aux produits et au marché	Être un chef de file dans la conception de produits et services pertinents et novateurs qui aident nos clients à gérer et à réduire le risque inhérent à l'agriculture.

AGRICORP continuera à fournir les produits et services qui appuient et améliorent la durabilité et la rentabilité des entreprises agricoles, tout en créant de nouvelles activités axées sur ses deux domaines d'exercice : la gestion des risques pour les entreprises et les services de vérification.

Aux termes du Cadre stratégique pour l'agriculture, nous étendons actuellement l'assurance-récolte à la couverture non traditionnelle de la production en Ontario, notamment les produits de gestion des risques pour le bétail, une couverture pour les événements tels que le manque de pluie et une meilleure couverture pour les variétés végétales à fort rapport économique. Lorsque le financement intercalaire lié à la gestion des risques pour les entreprises ne sera plus offert, notre organisation travaillera avec ses partenaires financiers pour offrir des programmes de remplacement aux producteurs ontariens.

En tant qu'organisme respecté et impartial,

toujours plus en demande dans l'industrie.

Afin d'appuyer l'orientation stratégique définie dans notre énoncé de mission, nous continuerons à privilégier un service à la clientèle exceptionnel et l'exécution efficace des programmes. En créant un milieu qui favorise la croissance personnelle et professionnelle, nous mettons en place une culture d'apprentissage durable. Nous allons développer notre image de marque et créer une approche entièrement intégrée et coordonnée du marketing pour l'ensemble de l'organisation. Nous continuerons à nous investir dans la collecte, l'organisation et la sécurité des renseignements que nous gérons.

Enfin, pour déterminer si nous avons su nous acquitter de notre mandat et mettre en œuvre notre plan stratégique triennal, nous avons introduit un indicateur de performance globale qui permet de voir dans quelle mesure nous avons atteint les objectifs établis.

Responsabilité de communiquer

Responsabilité de communiquer l'information financière

Les états financiers ci-joints et les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel ont été préparés par la direction. Ils ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés dans les états financiers. Les renseignements financiers donnés ailleurs dans le rapport annuel correspondent à l'information contenue dans les états financiers.

Les états financiers comprennent certains montants, tels que des provisions pour des indemnités non réglées, qui sont nécessairement établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction.

En s'acquittant de sa responsabilité quant à l'exactitude et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques conçues pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé et que la tenue de livres est adéquate. Les systèmes comprennent des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs adéquate et une séparation des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités relatives aux rapports financiers et de contrôle interne. Le conseil se réunit régulièrement pour superviser les activités financières de la société et examine annuellement les états financiers.

Les états financiers ont fait l'objet d'un examen indépendant réalisé par le Bureau du vérificateur provincial au nom du gouvernement et du conseil d'administration. Le rapport du vérificateur précise la portée de l'examen et donne un avis au sujet des états financiers de la société.

Le chef de la direction générale,
Randy Jackiw

L'agent en chef des finances,
Rolly Stroeter

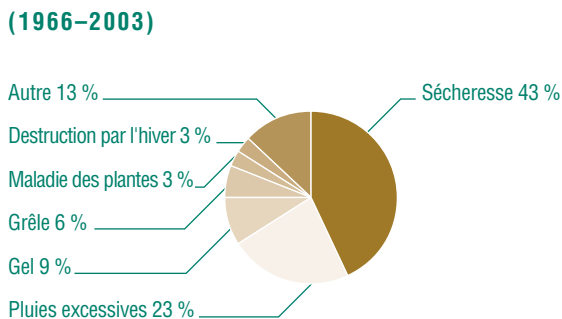
Faits saillants des finances

Caisse d'assurance-récolte

Les primes perçues pour la campagne agricole 2003 s'élèvent à 115 millions de dollars, une augmentation de 17,3 % par rapport à 2002, en raison de plusieurs facteurs :

- une majoration des taux en raison du nombre élevé de demandes d'indemnité pour le maïs et le soya en 2002;
- une augmentation de 1,8 % du nombre de contrats, pour un total de 40 407, et une augmentation de 2,3 % du nombre d'acres assurés, pour un total de 4,387 millions de dollars.

Total cumulatif des demandes d'indemnité, par risque (1966-2003)



Ceci a été compensé par une baisse de 5,6 % du passif total de 1,428 milliard de dollars.

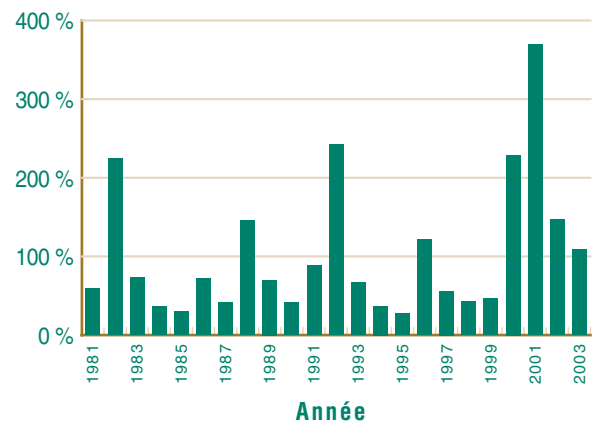
Les agriculteurs ont continué à payer 50 % du coût des primes, le gouvernement fédéral ayant augmenté sa part à 30 % et l'Ontario ayant payé 20 %. En 2004, la part des producteurs baissera à 40 %, le gouvernement fédéral augmentant sa part à 36 % et l'Ontario payant 24 %.

Les vérificateurs ont noté que, sur un total de 12 millions de dollars, le gouvernement fédéral établissait à 0,48 million de dollars la part non admissible à un remboursement. Nous assurons actuellement un suivi auprès des représentants fédéraux pour régler cette question.

Les demandes d'indemnité réglées en 2003 ont diminué de 11,7 % pour se situer à 127 millions de dollars; la Caisse d'assurance-récolte enregistre ainsi une perte pour la quatrième année consécutive. La perte de cinq ans subie pendant la période de 1999 à 2003 représente 170 %, ou 706 millions de dollars, en demandes d'indemnité payées

Taux de demandes d'indemnité

(1981-2003)



comparativement à 417 millions de dollars en primes perçues. Certaines de ces pertes ont été compensées par des revenus de placement et des demandes en réassurance. Dans l'ensemble, le solde de la Caisse d'assurance-récolte a baissé de 121 millions de dollars.

Les intérêts créditeurs et le revenu de placement atteignent au total 8,7 millions de dollars. Ceci représente 6,18 % du solde de la Caisse, par comparaison à 5,67 % l'année précédente.

Programme d'assurance du revenu de marché

L'accord Canada-Ontario d'assurance du revenu de marché a expiré à la fin de la campagne agricole 2002. Cependant, des pourparlers à propos de ce programme sont en cours entre les gouvernements provincial et fédéral. Le solde de ce fonds est de 94 millions de dollars.

Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale couvre les frais de gestion et d'administration de la Caisse d'assurance-récolte et du Programme d'assurance du revenu de marché. Ces coûts sont partagés à raison de 60 % par le gouvernement fédéral et de 40 % par les gouvernements provinciaux.

Le Fonds comprend également les recettes et les dépenses liées au fonctionnement des services de développement commercial. Ceux-ci regroupent notamment les services de vérification tels que l'échantillonnage et le programme

d'éradication de la sharka, la protection financière, l'inscription des entreprises agricoles, ainsi que la production de chèques et la gestion de la trésorerie de divers programmes du ministère.

La note 14 des états financiers explique certains calculs liés au régime de retraite d'AGRICORP. En raison de paiements supplémentaires effectués par AGRICORP, le passif du régime de retraite a baissé à 68 000 \$.

La note 18 révèle un passif éventuel de 0,8 million de

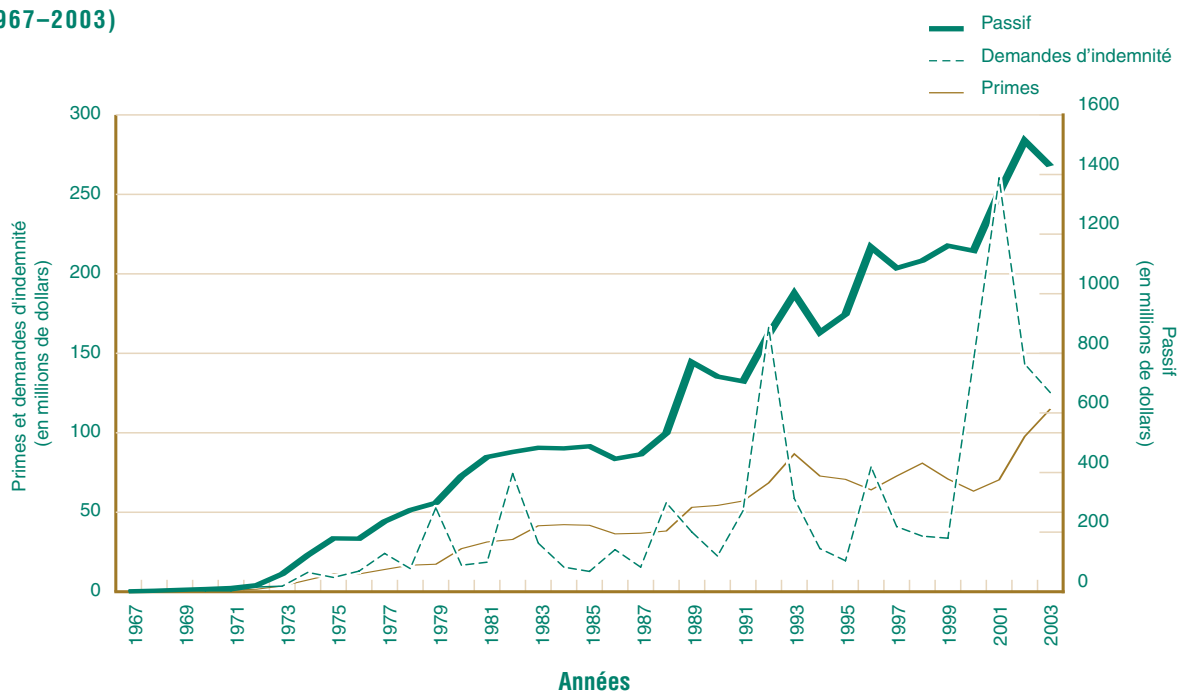
dollars lié au remboursement, par les compagnies de réassurance, des coûts engagés par AGRICORP en 2001 pour régler les sinistres. Les vérificateurs ont demandé que le traitement comptable soit examiné avec le ministère des Finances, avec lequel le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a convenu de résoudre cette question.

Fonds administrés

AGRICORP fournit des services de production de chèques et de gestion de trésorerie qui comprennent le

Expérience de l'assurance-récolte de l'Ontario

(1967-2003)



placement à court terme des fonds excédentaires. Les intérêts générés par ces placements à court terme sont réinvestis dans ces programmes et utilisés pour compenser les coûts administratifs liés à la prestation de ces services.

Les états financiers actuels ne montrent que le solde réel du fonds au 31 mars 2004 (2,592 millions de dollars). Au cours de 2003-2004, environ 66 000 paiements ont été effectués :

- 120 millions de dollars ont été versés aux éleveurs et aux usines de transformation du bétail pour les pertes liées à l'ESB;
- 60 millions de dollars au titre d'un financement de transition lié à l'APF ont été versés aux producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ontario;
- plusieurs millions de dollars ont été versés au Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2004, l'état des résultats de fonctionnement et le solde des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

A handwritten signature in blue ink that reads "G. Peall".

Toronto (Ontario)
Le 4 juin 2004

Gary R. Peall, CA
Le vérificateur provincial adjoint par intérim

AGRICORP

Bilan
au 31 mars 2004

20 | 21

	2004 <i>(milliers \$)</i>	2003 <i>(milliers \$)</i>
Actif		
Encaisse	— \$	1 723 \$
Comptes débiteurs (Note 4)	16 953	24 782
Fonds administrés (Note 5)	2 592	12 461
Investissement (Note 6)	133 435	150 307
Sommes dues par le ministre des Finances (Note 7)	93 858	96 418
Immobilisations (Note 8)	1 266	1 102
	<u>248 104 \$</u>	<u>286 793 \$</u>
Passif et soldes des fonds		
Passif		
Dette bancaire	75 \$	— \$
Comptes créditeurs et charges à payer	1 675	1 554
Primes et revenu non acquis (Note 9)	15 250	20 804
Provision pour indemnités non payées	5 133	13 021
Fonds administrés créditeurs (Note 5)	2 592	12 461
	<u>24 725 \$</u>	<u>47 840 \$</u>
Soldes des fonds (Notes 1 et 13)		
Fonds d'administration générale	7 910 \$	6 067 \$
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	121 405	140 731
Programme d'assurance du revenu de marché	94 064	92 155
	<u>223 379 \$</u>	<u>238 953 \$</u>
	<u>248 104 \$</u>	<u>286 793 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

Le président

Le chef de la direction générale

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds

Fonds d'administration générale

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004

	2004 <i>(milliers \$)</i>	2003 <i>(milliers \$)</i>
Recettes		
Fonds de fonctionnement (Note 10)	11 650 \$	10 510 \$
Ventes, conseils et autres services	7 194	6 497
Intérêts créditeurs	173	59
	<u>19 017 \$</u>	<u>17 066 \$</u>
Dépenses		
Frais de commercialisation, frais généraux et charges administratives	16 353 \$	14 580 \$
Dépréciation	821	632
	<u>17 174 \$</u>	<u>15 212 \$</u>
Excédent des revenus par rapport aux charges	1 843 \$	1 854 \$
Solde, début de l'exercice	<u>6 067 \$</u>	<u>4 213 \$</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>7 910 \$</u>	<u>6 067 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds

22

23

Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004

	2004 <i>(milliers \$)</i>	2003 <i>(milliers \$)</i>
Recettes		
Primes des producteurs assurés	57 337 \$	48 823 \$
Financement des primes – Ontario et Canada (Note 3)	57 337	48 823
Revenu des intérêts et des placements	8 706	10 929
Réassurance reçue (Note 11)	—	39
Rentrées sur créances radiées	—	41
	<u>123 380 \$</u>	<u>108 655 \$</u>
Dépenses		
Indemnités (Note 12)	126 716 \$	143 447 \$
Réassurance (Note 11)	15 981	17 041
Créances irrécouvrables	9	—
	<u>142 706 \$</u>	<u>160 488 \$</u>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(19 326) \$	(51 833) \$
Solde des fonds, début de l'exercice	<u>140 731 \$</u>	<u>192 564 \$</u>
Solde des fonds, fin de l'exercice	<u>121 405 \$</u>	<u>140 731 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004

	2004 <i>(milliers \$)</i>	2003 <i>(milliers \$)</i>
Recettes		
Financement des primes – Ontario et Canada (Note 3)	16 \$	14 579 \$
Intérêts créditeurs	2 550	3 089
	<u>2 566 \$</u>	<u>17 668 \$</u>
Dépenses		
Indemnités (Note 12)	<u>657 \$</u>	<u>47 448 \$</u>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	1 909	(29 780)
Solde des fonds, début de l'exercice	<u>92 155 \$</u>	<u>121 935 \$</u>
Solde des fonds, fin de l'exercice	<u>94 064 \$</u>	<u>92 155 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Flux de trésorerie pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004

24 | 25

	2004 <i>(milliers \$)</i>	2003 <i>(milliers \$)</i>
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation		
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux charges		
• Fonds d'administration générale	1 843 \$	1 854 \$
• Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	(19 326)	(51 833)
• Programme d'assurance du revenu de marché	1 909	(29 780)
Rajustements effectués pour rapprocher les résultats nets et les fonds fournis par les activités d'exploitation		
• Dépréciation	821	632
• Variation nette du fonds de roulement	(2 932) \$	26 083 \$
Flux de trésorerie affecté à l'exploitation	<u>(17 685) \$</u>	<u>(53 044) \$</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(985)	(747)
Diminution des placements	<u>16 872 \$</u>	<u>52 220 \$</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>15 887 \$</u>	<u>51 473 \$</u>
Augmentation (réduction) nette de l'encaisse	(1 798)	(1 571)
Encaisse au début de l'exercice	<u>1 723 \$</u>	<u>3 294 \$</u>
(Dette bancaire) Encaisse à la fin de l'exercice	<u>(75) \$</u>	<u>1 723 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers, 31 mars 2004

1. Nature des activités

La *Loi de 1996 sur AgriCorp* a permis de créer officiellement AGRICORP en tant qu'organisme de la Couronne le 1^{er} janvier 1997. La société a été créée sans capital social. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et des produits et services liés à l'alimentation aux secteurs ruraux, de l'alimentation et des exploitations agricoles de l'Ontario. Les programmes de sécurité comprennent la Caisse d'assurance-récolte et le Programme d'assurance du revenu de marché.

La Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario a été créée en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario)*. Le programme offre aux producteurs agricoles une protection contre les réductions de production causées par les catastrophes naturelles pour toutes les cultures majeures produites en Ontario.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été créé dans le cadre d'une entente provisoire relative au Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces et est entré en vigueur le 1^{er} avril 1991. Ce programme protège les exploitants agricoles contre les réductions de revenu causées par des baisses des prix de certaines cultures agricoles.

En janvier 2001, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario a confié à AGRICORP l'administration du Programme d'inscription des entreprises agricoles en vertu de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*. En vertu d'un accord conclu avec le ministère, les obligations d'AGRICORP comprennent principalement l'inscription des entreprises agricoles, la collecte des droits d'inscription et, déduction faite d'une redevance administrative, le transfert des droits nets aux organismes agricoles généraux accrédités de l'Ontario.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de la société ont été préparés selon les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées à leur coût, moins l'amortissement accumulé. La dépréciation est déterminée selon la méthode de l'amortissement linéaire appliquée à la durée de vie utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencements	4 ans
Véhicules	4 ans
Machines et équipement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	reste de la durée de location

(c) Régime de retraite

Les employés à plein temps participent à un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire administré par une tierce partie. La société participe pour le même montant que les employés. Le coût des prestations de retraite pour le régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de

répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations des gestionnaires. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs marchandes actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés.

(d) Placements

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur la disposition de biens, l'amortissement des primes et des taux d'escompte ainsi que les réductions de valeur sur le marché sont déclarés en revenus de placement. Les mouvements d'encaisse du Programme d'assurance du revenu de marché, de la Caisse d'assurance-récolte et du Fonds d'administration générale et les placements sont séparés pour éviter la nécessité de répartir les revenus de placement. Les placements à court terme sont faits principalement pour obtenir des liquidités et sont limités à une durée de moins d'un an. Les placements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les placements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes accumulées et des taux d'escompte amortis sur la durée de placement jusqu'à la date d'échéance.

(e) Provision pour indemnités non payées

La provision pour indemnités non payées concerne certaines demandes d'indemnités de l'assurance-récolte qui sont demeurées non réglées à la fin de l'exercice et qui sont calculées à partir des montants des règlements à la fin de l'exercice ou à partir des meilleures estimations des gestionnaires pour les sommes à verser.

(f) Comptabilisation des produits

Les primes reçues pendant l'exercice sont reportées pour les cultures qui seront récoltées après la fin de l'exercice.

3. Ententes de partage des coûts entre le Canada et l'Ontario

(a) Assurance-récolte

Un nouvel accord d'assurance Canada-Ontario est entré en vigueur le 1^{er} avril 2003 et expirera le 31 mars 2008 ou à la date convenue mutuellement par les parties. Selon les conditions de l'accord, les producteurs paient la moitié du coût des primes d'assurance et l'autre moitié est prise en charge par les gouvernements fédéral et provincial, à raison de 60 % et 40 % respectivement. Le coût intégral des frais de commercialisation, des frais généraux et des charges administratives est partagé par les deux ordres de gouvernement dans les mêmes proportions.

(b) Revenu de marché

L'accord Canada-Ontario d'assurance du revenu de marché a expiré. Il n'y a pas de nouvel accord en place pour l'exercice en cours. Cependant, la province et le gouvernement fédéral ont entamé des pourparlers concernant la reconduction de ce programme.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers, 31 mars 2004

4. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2004 <i>(milliers \$)</i>	2003 <i>(milliers \$)</i>
Financement du gouvernement	15 710 \$	17 980 \$
Intérêts courus	10	6
Primes des producteurs, montant net	570	6 021
Opérations commerciales	663 \$	775 \$
	<u>16 953 \$</u>	<u>24 782 \$</u>

5. Fonds administrés

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie à l'égard de programmes agricoles fonctionnant dans le cadre des divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Les fonds requis pour assurer les paiements de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada.

	2004 <i>(milliers \$)</i>	2003 <i>(milliers \$)</i>
Fonds administrés		
Placements à court terme	— \$	10 452 \$
Encaisse (paiements en souffrance)	2 592	1 954
Autres	— \$	55 \$
	<u>2 592 \$</u>	<u>12 461 \$</u>

Fonds administrés créditeurs

Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	— \$	3 021 \$
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	1 159	8 863
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales du Canada	3	20
Programme ontarien d'inscription des entreprises agricoles	99	169
Programme Canada-Ontario de relance suite à l'ESB	2 007	—
Initiative ontarienne de relance suite à l'ESB (découvert bancaire)	(1 121)	—
Autres	445 \$	388 \$
	<u>2 592 \$</u>	<u>12 461 \$</u>

6. Investissement

Les lois limitent les placements de la société à des instruments de haute qualité et pouvant être encaissés très facilement, tels que des obligations fédérales et provinciales, des billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et d'autres titres approuvés par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	2004 (milliers \$)		2003 (milliers \$)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Court terme	13 013 \$	12 984 \$	19 535 \$	19 473 \$
Long terme				
Gouvernement du Canada	20 060 \$	20 938 \$	20 382 \$	20 928 \$
Gouvernement de l'Ontario	25 545	27 357	25 708	26 813
Autres gouvernements provinciaux	28 496	30 233	28 825	29 577
Services publics provinciaux	46 321	49 614	45 713	47 214
Autres institutions financières	—	—	10 144	10 152
Total des placements à long terme	120 422 \$	128 142 \$	130 772 \$	134 684 \$
Total des placements	133 435 \$	141 126 \$	150 307 \$	154 157 \$

(b) Risque des placements

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 5,0 % à 10,25 %, avec un rendement moyen pondéré de 5,858 %. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir des répercussions considérables sur la valeur marchande du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels de demandes de prestations différaient de façon significative par rapport aux niveaux attendus et qu'une liquidation de l'actif s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Au 31 mars 2004, une variation de 1 % des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence d'environ 3,6 millions de dollars sur la valeur marchande.

(c) Échéances du portefeuille

	2004 (milliers \$)	2003 (milliers \$)
< 1 an	13 013 \$	19 535 \$
1 à 3 ans	47 301	56 096
3 à 5 ans	59 250	37 727
> 5 ans	13 871 \$	36 949 \$
Total	133 435 \$	150 307 \$

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers, 31 mars 2004

7. Sommes dues par le ministre des Finances

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor pour recevoir les contributions du Canada et de l'Ontario au Programme d'assurance du revenu de marché. Aucun financement n'a été reçu pour la campagne agricole 2003, l'accord Canada-Ontario d'assurance du revenu de marché ayant expiré. Les intérêts sont versés sur une base trimestrielle sur la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte déterminée d'après le taux moyen d'escompte des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le Programme et AGRICORP ne peut y avoir accès pour ses activités générales d'exploitation, de financement et d'investissement.

8. Immobilisations

	31 mars 2004			2003
	<i>Coût</i> <i>(milliers \$)</i>	<i>Amortissement</i> <i>cumulé</i> <i>(milliers \$)</i>	<i>Valeur comptable</i> <i>nette</i> <i>(milliers \$)</i>	<i>Valeur comptable</i> <i>nette</i> <i>(milliers \$)</i>
Matériel informatique	3 408 \$	2 396 \$	1 012 \$	808 \$
Logiciels informatiques	1 496	1 278	218	227
Améliorations locatives	153	126	27	34
Machines et équipement	122	113	9	31
Véhicules	36	36	—	—
Mobilier et agencements	18 \$	18 \$	— \$	2 \$
	<u>5 233 \$</u>	<u>3 967 \$</u>	<u>1 266 \$</u>	<u>1 102 \$</u>

9. Primes et recettes non acquises

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance à la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour le blé d'hiver (9,53 millions de dollars) et d'autres cultures (4,42 millions de dollars). Ces cultures ne seront récoltées qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes. Les revenus non acquis (1,3 million de dollars) comprennent le Fonds de fonctionnement lié à la valeur non amortie des immobilisations.

10. Fonds de fonctionnement

Le Canada et l'Ontario se sont entendus pour partager les coûts de l'administration de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario à raison de 60 % et 40 % respectivement. Puisque l'accord Canada-Ontario du revenu de marché a expiré, les activités du Programme d'assurance du revenu de marché ont considérablement diminué au cours de l'exercice 2003-2004. Cependant, la société continue à tenir et à administrer l'actif du Programme d'assurance du revenu de marché. Selon une estimation raisonnable de la charge de travail administrative, ces coûts ont été imputés dans une proportion de 95 % à la Caisse d'assurance-récolte et de 5 % au Programme d'assurance du revenu de marché.

11. Accord de réassurance

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes de l'assurance-récolte selon les seuils négociés. Les versements effectués par les compagnies de réassurance représentent des demandes de prestations soumises pour perte de récolte ainsi que des coûts d'expertise engagés par la société.

12. Indemnités

Les résultats d'exploitation de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice comprennent une sousprovision de 0,2 million de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2003 (pour 2002, il y avait une sousprovision de 0,35 million de dollars). En outre, ces résultats comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2003 s'élevant à 5,13 millions de dollars (1,02 million de dollars pour 2002).

Les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice comprennent une sousprovision de 0,7 million de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2003 (pour 2002, il y avait une sousprovision de 35,45 millions de dollars). Aucune provision pour indemnités non payées n'était requise aux fins du Programme d'assurance du revenu de marché pour les récoltes de la campagne agricole 2003 étant donné qu'il n'y avait pas d'accord Canada-Ontario d'assurance du revenu de marché pour cette campagne agricole. Au 31 mars 2003, la provision pour indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2002 s'élève à 12 millions de dollars.

13. Information sectorielle

	Fonds d'admin. générale	Caisse d'assur. récolte	Assur. du revenu de marché	Total 2004	Total 2003
	<i>(milliers \$)</i>				
Actif					
Encaisse	— \$	— \$	— \$	— \$	1 723 \$
Comptes débiteurs	1 681	15 027	245	16 953	24 782
Fonds administrés	2 592	—	—	2 592	12 461
Investissement	7 931	125 504	—	133 435	150 307
Sommes dues par le ministre des Finances	—	—	93 858	93 858	96 418
Immobilisations	1 266 \$	— \$	— \$	1 266 \$	1 102 \$
	13 470 \$	140 531 \$	94 103 \$	248 104 \$	286 793 \$
Passif					
Dette bancaire	78 \$	(3) \$	— \$	75 \$	— \$
Comptes créditeurs et charges à payer	1 586	50	39	1 675	1 554
Primes et recettes non acquises	1 304	13 946	—	15 250	20 804
Provision pour indemnités non payées	—	5 133	—	5 133	13 021
Fonds administrés créditeurs	2 592 \$	— \$	— \$	2 592 \$	12 461 \$
	5 560 \$	19 126 \$	39 \$	24 725 \$	47 840 \$
Solde des fonds	7 910 \$	121 405 \$	94 064 \$	223 379 \$	238 953 \$

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers, 31 mars 2004

14. Régime de retraite

La société a mis en place un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire pour ses employés à plein temps. Ce régime est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1997. L'actif du régime est placé dans trois fonds équilibrés et un fonds d'actions mondiales.

	2004 <i>(milliers \$)</i>	2003 <i>(milliers \$)</i>
Juste valeur de l'actif du régime – début de l'exercice	2 463 \$	2 312 \$
Cotisations de la société	376	286
Cotisations des employés	303	286
Païement des prestations de retraite	(80)	(132)
Rendement de l'actif du régime	619 \$	(289) \$
Juste valeur de l'actif du régime – fin de l'exercice	<u>3 681 \$</u>	<u>2 463 \$</u>

D'après l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des prestations acquises et la juste valeur de l'actif net disponible pour verser les prestations de retraite se répartissent comme suit :

	2004 <i>(milliers \$)</i>	2003 <i>(milliers \$)</i>
Engagements au titre du régime de retraite	4 524 \$	3 119 \$
Juste valeur de l'actif du régime	3 681 \$	2 463 \$
Excédent (déficit) du régime de retraite	<u>(843) \$</u>	<u>(656) \$</u>

Au cours de l'exercice, le régime est demeuré en déficit en raison du faible rendement des placements. Certaines hypothèses ont été émises en vue de déterminer les engagements au titre du régime de retraite. On estime que l'actif du régime rapporte 7 % par an et que les augmentations de salaire s'élèvent à 4 % par an et on a choisi une valeur de 6,75 % comme taux d'escompte.

À ce jour, le passif du régime de retraite de la société se répartit comme suit :

	2004 <i>(milliers \$)</i>	2003 <i>(milliers \$)</i>
Passif du régime de retraite – début de l'exercice	85 \$	54 \$
Charges du régime de retraite – pour l'exercice	359	317
Cotisations de la société	(376) \$	(286) \$
Passif du régime de retraite – fin de l'exercice	<u>68 \$</u>	<u>85 \$</u>

15. Opérations entre entités apparentées

La société a signé plusieurs accords pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. En vertu des conditions de ces accords, la société a versé la somme de 374 180 \$ au ministère pendant la durée de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent des services de poste, de messagerie, de photocopie et des services juridiques. En outre, la société a versé la somme de 374 903 \$ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

16. Rémunération du conseil d'administration et divulgation des salaires

La rémunération totale des membres du conseil d'administration était de 29 783 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004 (43 587 \$ pour 2003).

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* oblige la société à divulguer les noms des employés dont le traitement annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2003, les montants payés à ces employés sont les suivants :

Nom	Poste	Traitement (\$)	Avantages sociaux imposables (\$)
Brown, Greg	Directeur général, Développement des entreprises	112 579 \$	8 270 \$
Ip, Stephen	Directeur, Technologie de l'information	103 833 \$	6 453 \$
Jackiw, Randy	Chef de la direction générale	156 106 \$	10 856 \$
Vleck, Michael	Directeur, Recherche et développement	101 487 \$	3 332 \$

17. Engagements aux termes de contrats de location

La société s'est engagée aux termes d'un contrat de location-exploitation visant des locaux loués dont le loyer minimal à verser sera selon le calendrier suivant :

	<i>(milliers \$)</i>
2005	357 \$
2006	357 \$
	<u>714 \$</u>

18. Passif éventuel

Le solde du fonds d'administration générale contient une accumulation de 0,8 million de dollars liée au remboursement, par les compagnies de réassurance, des coûts de rajustement engagés par la société. La province de l'Ontario a également remboursé ces coûts à la société. En conséquence, il est incertain si ce solde revient de droit à la province ou à la société. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation portera cette question à l'attention du ministère des Finances pour qu'il tranche.

Conseil d'administration d'AGRICORP



Le conseil d'administration d'AGRICORP

Le conseil d'administration d'AGRICORP, de gauche à droite, rangée du haut :

Dave Hope, Maurice Waddick, Philip Andrewes (président), John Shrubbs, Michel Soenens, Herm Dick.

Rangée du bas : Larry Van Acker, Lynne Cohoe (vice-présidente).

Équipe de la haute direction :

Randy Jackiw (vice-président), Andrea Iturriaga, Brenda Grieve, Greg Brown, Julie Harlow, Lee Ann Lennox, Mike Vlcek, Rolly Stroeter, Stephen Ip, Roger Donais.

Agents du conseil : Randy Jackiw (chef de la direction générale), Lee Ann Lennox, Rolly Stroeter.

Personnel d'AGRICORP

Erin Adams	Charlene Boutot	Richard Charlebois	Susan Delafield	Heather Fittante
Donna Ahrens	Terri Bradmore	Barbara Chillingsworth	Robert Deller	Ralph Fitzpatrick
Betty Jo Almond	Alexander Braun	Joanne Chillingsworth	Gamini Delungahwatta	Jessica Flynn
Sara Andres	Ian Brebner	Leslie Chow	Peter Den Otter	Glenn Ford
Eileen Angeles	Ronald Brooks	Matthew L Cole	Bartosz Derbis	Valve Forrest
Karen Arbour	Eric Brouwer	David Connery	Jennifer Desgagnes	Sarah Frankis
Sandra Augusto	Dennis Brown	Kristen Coring	Vita Di Leo	Bruce Fraser
Mike Bakker	Greg Brown	Ronald Cragg	Robert Dick	Harry Fraser
John Barkovic	Jennifer Brown	Ford Crawford	Roger Donais	Peter Garner
Michael Becker	Stephen Bryant	Amanda Creighton	Dale Dowswell	Rudy Garner
Bert Beilke	Stephen Bujas	Lauren Cripps	Peter Edisbury	Roger Geysens
John A Bell	Jennifer Burdick	Paul Cudmore	Isaac El Serafi	Graham Glasgow
Albert Bennink	James Byers	Janice Culpeper	Jason Emke	Matthew Glyn-Williams
Zeenat Bhimji	Marinus Byl	Brian Curtis	Murray Emke	Erin Goldhawk
Robert Leslie Birtch	Joseph Byles	Jennifer Daubney	Masoud Ensafi	John C Good
Joan Blackwood	Glen Campbell	Keith Davenport	Paul Epp	Wendell Gourlay
Shari Blackwood	Brad Carberry	Carolyn Davidson	Karen Epp	Sean Grace
Ellen Blenkiron	Pauline Carmichael	Ruth Day	Jocelyn Felipe	Joanna Grace
Stephanie Blenkiron	Angela Carson	Edward Dedecker	Mary Ferguson	Douglas Green
Alexander Boterman	Amanda Carver	Larry Dejaegher	Peter Fisher	Kim Green

Personnel d'AGRICORP (suite)

34 35

Kevin Greer	Heather Laidlaw	Amal Mohamud	Michael Reidy	Karel Tomecek
Brenda Grieve	Andrea Lance	Lorne Montgomery	Alan Renning	Mary Treitz
Don Grimshaw	Denis Landriault	Salvador Moran	Robyn Richard	Matthew Tulloch
Geoffrey Guy	Stephanie Lavigne	Shaun Morrison	Barry Roberts	John Tunks
Maureen Hagan	Kimberly Leach	William Mous	Amanda Rolph	Keith Turnbull
Kelly Ann Haluska	Rejean Leclerc	Allan Moynes	Michael Rosenberger	Jason Twardawa
Julie Harlow	Theo Leenders	Angela Muggridge	Uldis Roze	Steve Underhill
Rozina Haskett	Peter Lenders	Clifford Wayne Myers	Elizabeth Sanders	Dorothy Uyenaka
Stephanie Haslam	Lee Ann Lennox	Colleen Myronyk	Janette Sandham-Aiken	Stephanie Van Ruyven
Brian Hasselfelt	Lindsay Loeffen	Mark Neufeld	James Sangster	Charles Vanparys
Richelle Heffernan	Heidi Loewen	Alfred Newnham	Herman Schaap	Gilbert Vansteelandt
Christina Hein	James Louks	Jamie Nicholls	Peter Schauteet	Cameron Vernest
Michelle Herlick	Bin (Claudia) Lu	Brent Nickel	Tom Schieck	Ernest Villneff
Clement Ho	Teresa L. Macneil	Gail Nisbet	Heidi Schulz	Michael Virag
Kathy Hollands	Ahmed Mahamed	Salmaan Noaman	Edward L Scott	Michael Vlcek
Diana House	Lori-Ann Marshall	David Norman	Shannon Scull	Rose Vlcek
Stewart Hutchinson	Melissa Marshall	Marlyn J Oconnor	John Seabrook	Patricia Wales
Nina Iourkova	Sarah Mather	Sunday Oghiakhe	Husseinali Shivji	Barry C Walker
Stephen Ip	Laura Mcdonald	Karen O'Reilly	Anna Siderius	Robin Wallace
Andrea Iturriaga	William Mcdonald	Donald Orton	Gail Simkus	Tara Walters
Randy Jackiw	David J Mcdowell	Margaret Orton	Wanda Smithers	William White
Jack Johnson	John Mcewen	Paul Orton	Michael Smyth	Kristen Whyte
Heather Johnston	Samuel Mcgee	Ronald Oswald	Robert Spriet	Murray Wideman
Russell Jull	Melissa Mcginnity	Tyler Paroshy	Rosaire St Pierre	Kristin Williamson
Ken Kapustiak	Sean Mcgowan	Dean Ford Patterson	Reginald Starr	Stephanie Wilson
Reginald William Kaus	Ronald Mckay	Keith Patterson	Michael Steele	Theresa Wilson
Reginald Kaus	William Mckellar	Cara Pauls	Stephen Steinbeck	Kent Wolfe
Robin Keith	Walter Mckenzie	Jamie Payton	Chester Stenclik	Roxana Wong
Shannon Keith	Robert Mckerrall	Robert Peel	Diana Stephens	James Wong
Alisa Kelly	James A Mckinlay	Bai Peng	Bradley Stevenson	Edwin Wright
Eric Kemp	Kimberly Mcneil	Gord Phillips	Eric Stockwell	Rodney Wright
Jamie Kemp	Burke Mcneill	Andreana Pine	Amy Strange	Stephanie Yee
Ron Kendrick	Norman Mcwaters	Susan Pohorly	Reinhold Stroeter	Dennis Yellowlees
Ashley Kier	Cynthia Meikle	Laura Poirier	Cheryl Swann	Karl Yung
Susy Kilby	William Meinen	Irene Poredos	Anna Szybka	Maria Zapanta
James Konecny	Stephanie Merritt	Gerald Poupart	Margaret Taggart	Melody Zapanta
Paul Kopal	Courtney Michelsen	Lee-Ann Proteau	Nicola Tarrant	Mehrdad Zarif-Keyvan
Jamie Kreuzwiser	Mark Middleton	William Quipp	Peter Thompson	James Zavitz
Wendy Kuran	Jim Millard	Rico Ramos	Frederick Thomson	William Zwambag
Roger Lafferty	Kristin Miller	Gregory Rankin	John Timmermans	

Bon de commande

Pour obtenir des exemplaires additionnels du rapport annuel 2003-2004 d'AGRICORP ou pour faire ajouter votre nom à notre liste d'envoi, veuillez remplir ce formulaire et l'envoyer par la poste ou par télécopieur à :

AGRICORP

C.P. 3660

Station centrale

Guelph (Ontario) N1H 8M4

1 888 247-4999, poste 6-3984

Télécopieur : (519) 826-4118

Nom : _____

Titre : _____

Compagnie : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Prov. : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Nombre d'exemplaires demandés : _____

Date de la demande : _____

Cochez une ou plusieurs des cases ci-dessous (votre nom sera automatiquement ajouté à notre liste d'envoi si vous demandez à obtenir des exemplaires additionnels en français ou en anglais).

Version anglaise

Version française

Changement d'adresse

(English version available)





AGRICORP^{MD}

AGRICORP
C.P. 3660, Station centrale - 1 Stone Road West
Guelph (Ontario) N1H 8M4

1 888 247-4999
www.agricorp.com

ISBN 0-7794-6421-4



Ce rapport annuel a été imprimé sur du papier Domtar Sandpiper,
fait à 100 % de déchets de consommation recyclés et traité sans chlore.